

## **PROCESS B 1010**

**Pour l'emploi seulement dans les générateurs de dioxyde de chlore à système fermé pour le contrôle microbien dans les usines de pâtes et papiers**

**NO. D'ENREGISTREMENT: 25607  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE:**  
**Chlorite de sodium.....25%**

**COMMERCIAL**

**DANGER  
POISON**

**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**E.QU.I.P. INTERNATIONAL  
19400 CLARK GRAHAM  
BAIE D'URFÉ, QUÉBEC  
H9X 3R8  
(514) 457-0000**

**Contenu Net:                   Kg**

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et sec (<35° C).

### **LIMITATION D'EMPLOI :**

« Ce produit doit être utilisé seulement dans des générateurs de dioxyde de chlore à système fermé, pour le contrôle des organismes propices à la formation de biomasse dans les systèmes d'eau des usines de pâtes et papiers. Suivre soigneusement toutes les instructions pour le générateur de dioxyde de chlore et suivre toutes les mesures de sécurité requises pour l'utilisation de ce produit et du générateur. Les générateurs doivent être installés, ajustés et maintenus seulement par les représentants de services, spécialement formés. »

### **MODE D'EMPLOI:**

Le Process B 1010 est une source pour la fabrication de dioxyde de chlore pour le contrôle de la contamination microbologique dans les systèmes d'eau des usines de pâtes et papiers.

Le dosage, la fréquence et la concentration du dioxyde de chlore pour chaque système dépendra de la sévérité de la contamination, de la température et du pH du système. Les concentrations typiques de dioxyde de chlore sont de 0,5 à 5 ppm sur une base continue et de 5 ppm à 100 ppm en dosage choc sur base intermittente.

Pour générer le dioxyde de chlore, utiliser un générateur de dioxyde de chlore recommandé par votre représentant d'E.QU.I.P. S'il vous plaît, lisez le manuel d'opération du générateur de dioxyde de chlore avant son utilisation. Si vous n'avez pas ce manuel, s'il vous plaît, appelez votre représentant d'E.QU.I.P.

Les générateurs font réagir une solution de chlore ou une solution de chlore et d'acide chlorhydrique avec Process B1010 ce qui produit une solution aqueuse de dioxyde de chlore. Ensuite, cette solution est ajoutée dans un endroit du système à traiter qui assure un mélange uniforme. Ne pas faire application du Process B 1010 directement au système à traiter. Suivre soigneusement toutes les instructions dans le manuel d'opération du générateur de dioxyde de chlore.

### **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU. PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ, ASPIRÉ, OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. NOCIF SI INGÉRÉ.**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'aspiration. Porter une chemise à manche longue et des pantalons longs, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier résistant aux produits chimiques et des bottes pendant la manipulation. Laver à fond avec du savon et de l'eau après manutention et avant de manger, de boire, de fumer et d'utiliser la toilette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. **NE PAS PORTER** les vêtements contaminés. Lire toutes les instructions sur l'étiquette avant l'emploi. Utiliser ce produit seulement comme spécifié sur l'étiquette.

## **RENSEIGNEMENTS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

Ce produit est corrosif et est un agent très oxydant. Un contact avec des matières organiques peut causer un feu ou une explosion. Son mélange avec les acides, les alcools, ou autres produits chimiques peut causer une évolution de chlore et du gaz de dioxyde de chlore lesquels sont très toxiques et peuvent être explosifs. La contamination avec des matières combustibles, comme par exemple des huiles, de la graisse, des solvants, et des produits pour la peinture peut rapidement provoquer un incendie.

## **DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT:**

Ce produit est extrêmement toxique pour les invertébrés aquatiques et moyennement toxique aux oiseaux aquatiques. Ne pas contaminer les lacs, les étangs, les rivières, les ruisseaux, les estuaires, ou les océans par l'application du produit, ni par le rinçage de l'équipement ou l'évacuation des rebuts. L'effluent traité avec le dioxyde de chlore généré par ce produit ne doit pas être rejeté dans ces eaux, à moins que l'effluent ait été décontaminé avec les moyens acceptables comme par exemple un traitement secondaire.

## **PREMIERS SOINS:**

**Contact avec les yeux:** Rincer abondamment avec de l'eau pour 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. **Contact avec la peau:** Rincer abondamment avec de l'eau pour 15 minutes. Consulter un médecin. **Inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle, de préférence bouche à bouche. Appeler un médecin immédiatement. **Ingestion:** NE PAS FORCER À VOMIR. Faire boire promptement une grande quantité d'eau. **Ne jamais rien administrer par la bouche** à un patient inconscient. Appeler un médecin ou le centre antipoison immédiatement. Emporter le contenant l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Traiter selon les symptômes.

## **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION:**

### **ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **DÉCONTAMINATION :**

Contenir la matière déversée. Ajouter ensuite, 2.8 parties de sulfite de sodium pour 1 partie de chlorite de sodium. Ne pas permettre le contact de la matière déversée avec des matières oxydables ou incompatibles.

**NE PAS ÉLIMINER DANS LES COURS D'EAU DE SURFACE.**

## **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **AVIS À L'ACHETEUR:**

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )